

**RÈGLEMENT 384-2020 — RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 313-2016  
RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-  
DE-KOSTKA ET SES AMENDEMENTS**

À la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le 15 juin 2020, à 18 h 30 à la salle Jean-Guy-St-Onge de Saint-Stanislas-de-Kostka et à laquelle sont présents Mme Caroline Huot, mairesse, et les conseillers suivants :

M. Jean-François Gendron  
M. Réjean Dumouchel

Mme Louise Théorêt  
M. Mario Archambault

tous formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Mme Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est également présente.

ATTENDU QUE le règlement 313-2016 a été adopté par le conseil de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite abroger ledit règlement et ses amendements ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dument donné lors de la séance ordinaire du conseil le 9 juin 2020 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil le 9 juin 2020 ;

En conséquence, il est proposé par

- QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**CHAPITRE I**  
**INTERPRÉTATION**

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

**CHAPITRE II**  
**OBJET**

2. Le présent règlement vise à abroger le règlement 313-2016 et ses amendements.

**CHAPITRE III**  
**DISPOSITION TRANSITOIRE**

3. Ce règlement abroge à toutes fins de droit le règlement numéro 313-2016 et ses amendements de la Municipalité.

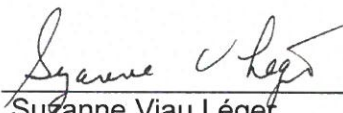
**CHAPITRE IV**  
**DISPOSITION FINALE**

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



---

Caroline Huot  
Mairesse



---

Suzanne Viau Léger  
Secrétaire-trésorière adjointe

Avis de motion : 9 juin 2020  
Adoption du projet de règlement : 9 juin 2020  
Adoption du règlement : 15 juin 2020  
Entrée en vigueur : 16 juin 2020

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le 15 juin 2020 à 18 h 30 à la salle Jean-Guy-St-Onge de Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants

M. Jean-François Gendron  
M. Réjean Dumouchel

M<sup>me</sup> Louise Théorêt  
M. Mario Archambault

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M<sup>me</sup> Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente à la salle Jean-Guy-St-Onge.

**RG-384-2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT 384-2020 ABROGEANT  
LE RÈGLEMENT 313-2016 RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA ET SES  
AMENDEMENTS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le règlement numéro 384-2020 afin d'abroger le règlement 313-2016 relatif au directeur général de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et ses amendements ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par M. Réjean Dumouchel conseiller, lors de la séance du 9 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du projet de règlement lors de la séance du 9 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

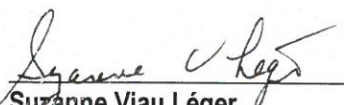
**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application demeurent les mêmes que ceux présentés lors de la séance du 9 juin 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Mario Archambault  
- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 384-2020 abrogeant le règlement 313-2016 relatif au directeur général de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité

Objet à l'adoption du procès-verbal  
par les membres du conseil.

Copie certifiée conforme  
Ce 16 juin 2020



Suzanne Viau Léger  
Secrétaire-trésorière adjointe